


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/07/2024 - 25101 - 1985 B 00051 - 331 408 336 - NEURONES

Luc de CHAMMARD

✓ Certified by  yousign

5 Comptes sociaux

Certifié conforme

5.1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAUX

Bilan social

ACTIF	31/12/2022		31/12/2023	
	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Concessions, brevets et licences	18	150	120	30
Immobilisations incorporelles en cours	19	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37	150	120	30
Installations et agencements	568	770	261	509
Matériel informatique et de bureau	50	130	92	38
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618	900	353	547
Participations financières	79 974	80 474	-	80 474
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	583	604	-	604
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	80 557	81 078	-	81 078
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	81 212	82 128	473	81 655
Clients et comptes rattachés	35 823	40 233	-	40 233
Autres créances	27 948	17 571	-	17 571
Valeurs mobilières de placement	154 590	205 185	-	205 185
Disponibilités	18 718	2 314	-	2 314
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	237 079	265 303		265 303
Charges constatées d'avance	73	88		88
TOTAL DE L'ACTIF	318 364	347 519	473	347 046

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2023
Capital social	9 691	9 711
Prime d'émission	30 614	30 593
Réserve légale	971	971
Report à nouveau	4 920	14 660
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	36 387	(638)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	82 583	55 297
Provisions pour risques	13	13
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	2 621
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 897	34 870
Dettes fiscales et sociales	10 379	8 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	194 492	245 404
TOTAL DES DETTES	235 768	291 655
Produits constatés d'avance	-	81
TOTAL DU PASSIF	318 364	347 046

L.D.

Compte de résultat social

COMPTE DE RÉSULTAT <i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Vente de marchandises	206	151
<i>Prestations de services</i>	145 965	161 098
<i>Produits accessoires</i>	4 944	5 566
Ventes de prestations de services	150 909	166 664
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	151 115	166 815
Subventions d'exploitation	5	10
Autres produits	-	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	151 120	166 827
Achats de marchandises	206	151
Autres achats et charges externes	148 959	163 610
Impôts, taxes et versements assimilés	270	296
Salaires et traitements	1 733	1 797
Charges sociales	934	1 027
Dotations aux amortissements sur immobilisations	62	108
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	18	14
CHARGES D'EXPLOITATION	152 182	167 003
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 062)	(176)
Produits financiers de participation	35 982	-
Autres intérêts et produits assimilés	990	5 120
Reprises sur provisions pour risques financiers et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
PRODUITS FINANCIERS	36 972	5 120
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	580	5 671
Différences négatives de change	31	11
CHARGES FINANCIÈRES	611	5 682
RÉSULTAT FINANCIER	36 361	(562)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	35 299	(738)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 809	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 809	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	553	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	553	8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 256	(8)
Impôts sur les bénéfices	168	(108)
TOTAL DES PRODUITS	189 901	171 947
TOTAL DES CHARGES	153 514	172 585
BÉNÉFICE/(PERTE)	36 387	(638)

L.D.

5.2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis suivant les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée, et comprise entre un et cinq ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. Lorsque la quote-part de situation nette détenue s'avère inférieure au coût d'acquisition à la clôture, la valeur d'utilité est appréciée via une approche par DCF et par multiple du résultat opérationnel.

Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas matière à dépréciation de titres de participation.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	Reclassement	-	31/12/23
Concessions, Brevets, licences	119	12	19		150
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	19	-	(19)	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	138	12	-	-	150
Amortissements concessions, brevets, licences	(101)	(19)	-	-	(120)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(101)	(19)	-	-	(120)
TOTAL VALEURS NETTES	37	7	-	-	30

3.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Agencements et installations	753	17	-	770
Matériel informatique et bureau	130	-	-	130
Immobilisations en cours et avances	-	-	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	883	17	-	900
Amortissements agencements et installations	(185)	(76)	-	(261)
Amortissements matériel informatique et bureau	(80)	(12)	-	(92)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(265)	(88)	-	(353)
TOTAL VALEURS NETTES	618	(71)	-	547

3.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Titres de participation	79 974	500	-	80 474
Autres immobilisations financières	583	21	-	604
TOTAL VALEURS BRUTES	80 557	521	-	81 078

L.D.

Les mouvements sur les participations intervenus au cours de l'exercice 2023 sont :

- acquisition d'environ 0,6 % du capital de Codilog (auprès de trois managers de cette filiale) ;
- acquisition (auprès d'un dirigeant d'une filiale d'Helpline) d'un peu plus de 0,07 % du capital d'Helpline.

Les autres immobilisations financières correspondent pour 572 k€ aux fonds mis à la disposition du contrat de liquidité de l'action et, pour le solde, à des dépôts de garantie.

3.4. Créances clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/22	31/12/23
Créances clients	35 713	40 079
Factures à établir	110	154
TOTAL BRUT	35 823	40 233
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	35 823	40 233

3.5. Échéance des créances à la clôture de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Autres immobilisations financières	413	-	413
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	413	-	413
Fournisseurs - avoirs à recevoir	-	43	43
Personnel	-	4	4
Créances clients et comptes rattachés	-	40 233	40 233
Créances fiscales	-	6 517	6 517
Compte courant débiteur	-	11 000	11 000
Autres créances	-	7	7
TOTAL ACTIF CIRCULANT	-	57 804	57 804
Charges constatées d'avance	-	88	88
TOTAL	413	57 892	58 305

Les comptes courants servent à enregistrer les mouvements liés à l'impôt société (charge d'impôt, versement d'acomptes et liquidation de l'impôt) dans le cadre du schéma d'intégration fiscale mis en place entre NEURONES et les filiales appartenant au groupe d'intégration fiscale.

Ils servent également à enregistrer les mouvements de trésorerie principalement dans le cadre de la convention de cash pooling (avec remontée des capitaux en valeur par l'intermédiaire d'un compte miroir) entre NEURONES et les filiales adhérentes à cette convention.

3.6. Valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/22		31/12/23	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
Sicav	2 026	2 115	18 526	18 703
Dépôts à terme	152 564	152 814	186 659	187 995
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	154 590	154 929	205 185	206 698

L.D.

3.7. Capitaux propres

3.7.1. Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro.

La livraison du plan d'actions gratuites H, le 9 septembre 2023, a entraîné la création de 50 500 actions nouvelles donnant lieu à une augmentation du capital social de 20 200 euros par incorporation de sommes prélevées sur le poste "primes d'émission".

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2023
24 228 216	50 500	-	24 278 716

3.7.2. Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 4 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 120 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 54 500 actions (Plan H).

L'Assemblée Générale du 2 juin 2022 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 240 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 2 juin 2022 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 50 000 actions (Plan I).

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition et/ou de conservation au 31 décembre 2023, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27
Nombre de bénéficiaires	12	10
- dont dirigeants	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2022	4 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2023	-	50 000
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2023	-	50 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2023	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2023	50 500	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2023	-	0,21 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE		0,21 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options et des actions gratuites pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (date de mise en œuvre de la nouvelle norme comptable applicable aux stocks options et autres paiements en actions) sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Durée de vie	3 ans	3 ans
Volatilité	N/A	N/A
Taux sans risque	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %

L.D.

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (en euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 septembre 2020 (plan H) – Actions gratuites	10/09/23	-	-	38,15
2 juin 2022 (plan I) – Actions gratuites	02/06/25	-	36.3	-

3.7.3. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Capital social	9 691	20	-	9 711
Prime de fusion	30 614	(21)	-	30 593
Réserve légale	971	-	-	971
Report à nouveau	4 920	36 387	26 647	14 660
Résultat de l'exercice 2022	36 387	-	36 387	-
Résultat de l'exercice 2023		(638)	-	(638)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	82 583	35 748	63 034	55 297

Les principales variations s'analysent comme suit :

- la livraison du plan d'actions gratuites H, le 9 septembre 2023, a entraîné la création de 50 500 actions nouvelles donnant lieu à une augmentation du capital social de 20 200 euros par incorporation de réserves prélevées sur le poste "primes d'émission",
- distribution de dividendes (1,1 euro par action) pour 26 646 638 euros,
- affectation du résultat au report à nouveau.

3.8. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Provision pour risques	13	-	-	13
TOTAL VALEURS BRUTES	13	-	-	13

3.9. Produits et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Fournisseurs : avoirs à recevoir	4	43
Factures à établir	110	154
Autres produits à recevoir	115	-
Intérêts courus à recevoir	250	1 336
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	479	1 533
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158	277
Dettes fiscales et sociales	974	757
Clients - Avoirs à établir - Avances	108	101
Autres dettes	18	543
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 258	1 678

3.10. Échéancier des dettes à la clôture

(en milliers d'euros)	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Emprunt auprès des établissements de crédit	-	2 621	2 621
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	34 870	34 870
Dettes fiscales et sociales	-	8 760	8 760
Comptes courants créditeurs	-	244 741	244 741
Autres dettes	-	663	663
TOTAL	-	291 655	291 655

Les comptes courants créditeurs correspondent à la trésorerie des filiales placée dans le "cash pool" du groupe ou des comptes courants de trésorerie rémunérés.

L.D.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Analyse du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2022	%	2023	%
Refacturation à des clients ayant contracté avec la maison mère, de prestations réalisées par des entités du groupe	146 172	97 %	161 249	97 %
Management fees	2 685	1,5 %	2 765	1,5 %
Refacturation d'autres services et achats mutualisés	2 258	1,5 %	2 801	1,5 %
TOTAL	151 115	100 %	166 815	100 %

Le chiffre d'affaires est réalisé à 100 % en France.

4.2. Analyse des produits et charges financiers

Les produits financiers se composent principalement des intérêts et des produits nets de cession sur les Sicav et Dépôts à terme pour 4 849 k€..

Les charges financières sont principalement constituées des intérêts sur le "cash pool" entre NEURONES et certaines de ses filiales pour 5 150 k€.

4.3. Analyse des charges et produits exceptionnels

Il n'y a pas de produit exceptionnel et le montant (8 K€) des charges exceptionnelles n'est pas significatif.

4.4. Ventilation de l'impôt sur les résultats

(en milliers d'euros)	2022		2023	
	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	35 162	(738)	2	(736)
Résultat exceptionnel	1 294	(8)	3	(5)
Charge d'intégration fiscale	(69)	-	103	103
TOTAL	36 387	(746)	108	(638)

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Cautions données

Néant.

5.2. Engagements de retraite

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Le montant des engagements à fin décembre 2023 est de 102 k€.

5.3. Autres engagements hors bilan

Néant.

5.4. Degré d'exposition aux risques de taux et aux risques de change

La nature des placements financiers ne fait pas peser de risque de taux. Et, de par son activité réalisée en France et avec des facturations réalisées en euros, NEURONES S.A. n'est pas exposé aux risques de change.

5.5. Effectifs moyens

	2022	2023
Cadres	17	17
Employés	6	6
TOTAL	23	23

5.6. Rémunération des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2023, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES est de 538 000 euros.

5.7. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
C3S	205	229
Plus ou moins-values latentes sur OPCVM	89	177
TOTAL DES RÉINTEGRATIONS DE L'EXERCICE À DÉDUIRE L'EXERCICE SUIVANT	294	406

L.D.

5.8. Régime fiscal des groupes de sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2022 à 2025.

Les modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre, après imputation de tous leurs déficits antérieurs,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées en totalité par la société mère. Les économies réalisées par le groupe, non liées au déficit, sont également conservées chez la société mère.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale (en milliers d'euros)	2022	2023
Impôt comptabilisé	(172)	5
Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale	(103)	106

5.9. Identité de la société établissant des comptes consolidés

Il s'agit de la société mère, NEURONES S.A., tête du groupe.

5.10. Honoraires facturés par les commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	BMA	KPMG
Commissariat aux comptes	26	26
Missions directement liées au commissariat aux comptes	15	1
TOTAL DES HONORAIRES	41	27

5.11. Résultat par action dilué et non dilué

(en euros)	2022	2023
Résultat net social	36 386 781	(637 977)
Résultat net par action non dilué	1,50	(0,03)
Résultat net par action dilué	1,50	(0,03)

5.12. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

5.3. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres*	Quotepart de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés par la maison-mère
				Brute	Nette					
I – FILIALES (plus de 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aronдор	202	6 703	58,1 %	3 870	3 870	-	-	23 417	546	-
AS International Group	562	22 756	97,3 %	12 006	12 006	-	-	6 090	7 541	-
Codilog	6 372	24 433	76,5 %	6 325	6 325	-	-	40 294	4 143	-
Dataquantic	250	593	100 %	250	250	-	-	3 147	232	-
Edu groupe	4 190	6 171	99,6 %	5 247	5 247	-	-	7 649	729	-
Finaxys	438	17 210	76,1 %	2 783	2 783	-	-	37 072	2 642	-
Helpline	1 113	117 873	91,7 %	5 245	5 245	-	-	201 883	17 635	-
Dragonfly	1 036	28 104	94,1 %	5 638	5 638	-	-	1 424	3 535	-
Karré	220	2 969	51 %	112	112	-	-	8 954	1 926	-
Neurones Consulting	40	8 416	100 %	40	40	-	-	0	2 255	-
Neurones IT	33 357	43 100	96,4 %	30 033	30 033	-	-	60 823	3 096	-
RS2i	687	21 040	98,9 %	8 924	8 924	-	-	23 497	3 978	-
II – PARTICIPATIONS (10 à 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III – AUTRES TITRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				80 474	80 474	-	-			-

* Avant répartition mais après affectation du résultat.

L.D.

NEURONES

Société Anonyme au capital de 9 711 486,40 €
Siège social : Immeuble « Le Clemenceau I »
205 avenue Georges Clemenceau
92000 Nanterre

331 408 336 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 juin,
A 12 heures,

Les actionnaires de la société NEURONES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Monsieur Luc de CHAMMARD, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée, conformément aux statuts.

Il appelle en qualité de scrutateurs, deux actionnaires présents et acceptants :

- Monsieur Bertrand DUCURTIL,

et

- Madame Daphné de CHAMMARD représentant la société Host Développement.

Monsieur Cyril RAMNON est désigné comme secrétaire. Le bureau est ainsi composé.

Les commissaires aux comptes, les sociétés BM&A et KPMG S.A., ont été convoqués à la présente Assemblée. Ils sont représentés par Madame Camille MOUYSET de la société KMPG SA et Monsieur Thierry BELLOT de la société BM&A.

Le Président indique que les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée, dans les formes et délais légaux et statutaires, au moyen :

- d'un avis préalable à l'Assemblée publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 29 avril 2024,
- d'un avis de convocation publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 mai 2024,
- d'un avis de convocation publié sur actu-juridique.fr le même jour,
- et d'une lettre ordinaire adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire propriétaire d'actions nominatives au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée, mentionné dans l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels concernant l'exercice clos le 31 décembre 2023,

L.D.

- Rapport spécial et compte rendu des Commissaires aux comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation de ces rapports et des comptes annuels et consolidés,
- Affectation du résultat et versement d'un dividende de 1,2 euro par action,
- Quitus au Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux (« *say on pay* » *ex-ante*),
- Fixation de la rémunération annuelle globale des administrateurs (« *say on pay* » *ex-ante*),
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce (« *say on pay* » *ex-post*),
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Luc de Chamnard (« *say on pay* » *ex-post*),
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Bertrand Ducurtil (« *say on pay* » *ex-post*),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de rachat par la société de ses propres actions dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce,
- Nomination d'un commissaire aux comptes en charge de la vérification des informations en matière de durabilité,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires donnant le cas échéant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et /ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires donnant le cas échéant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et /ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires et par offre au public,
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires donnant le cas échéant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et /ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions dans le cas de demandes excédentaires,
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportant augmentation de capital, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société,
- Plafond global des délégations d'émissions d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre,
- Autorisation pour le Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise,
- Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues,
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le Président précise qu'aucun actionnaire n'a demandé l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La feuille de présence, dûment émergée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et certifiée exacte par les membres du bureau, fait apparaître que les titulaires d'actions présents, représentés et ayant voté par correspondance disposent de 22 268 821 actions représentant 37 790 270 voix sur un total de 24 273 069 actions ayant droit de vote et 39 928 216 voix, représentant ainsi 91,74% des actions et 94,65% des droits de vote.

Le Président fait observer que :

- tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition dans les conditions légales et réglementaires,

L.D.

- la présente Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prescrit par la loi, peut valablement délibérer.

[...]

Après ces échanges de vue, le Président clôt les débats.

Puis, les résolutions suivantes sont lues et mises successivement aux voix :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion,
 - du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- 1) approuve les comptes consolidés de l'exercice, faisant ressortir un résultat net part du groupe arrondi à 49,4 millions d'euros,
 - 2) approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
11 voix s'abstiennent.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion,
 - du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,
- 1) approuve les comptes de l'exercice social, faisant ressortir un résultat déficitaire net comptable arrondi à 638 milliers d'euros,
 - 2) approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
11 voix s'abstiennent.*

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu d'un report à nouveau bénéficiaire de 14 659 697,29 euros et d'une perte de l'exercice de 637 977,39 euros, le bénéfice distribuable s'établit à 14 021 719,90 euros.

L'Assemblée Générale décide de distribuer à titre de dividende la somme de 1,2 euro par action, soit un total de 29 134 459,20 euros*.

Les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable. L'Assemblée Générale décide que le complément, soit 15 112 739,30 euros*, est imputé sur le compte prime d'émission qui s'établit à 30 593 421,36 euros au 31 décembre 2023.

Le compte report à nouveau passe ainsi à zéro et le compte prime d'émission à 15 480 682,06 euros*.

* Calcul effectué à partir du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2023, soit 24 278 716, qui sera ajusté le cas échéant.

L.D.

Le dividende sera détaché le 12 juin et mis en paiement le 14 juin 2024.

La somme, ainsi répartie entre les actionnaires, est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, sont rappelées les distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents :

2020 : 2 euros par action,

2021 : 1 euro par action,

2022 : 1,1 euro par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

De la compétence commune

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités légales de dépôt et de publication.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11 voix s'abstiennent.

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à 13 heures 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Luc de CHAMMARD

✓ Certified by  yousign

Certifié conforme

L.D.



KPMG SA
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris
France

Neurones S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre



KPMG SA
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris
France

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Neurones S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Neurones S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-9 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Neuronex S.A. par l'assemblée générale du 25 juin 2004 pour le cabinet KPMG SA et du 30 juin 1997 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 27^{ème} année, dont respectivement 20 et 24 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 25 avril 2024
KPMG SA

Paris, le 25 avril 2024
BM&A

Camille Mouysset
Associée

Thierry Bellot
Associé

Céline Claro
Associée

5 Comptes sociaux

5.1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAUX

Bilan social

ACTIF	31/12/2022		31/12/2023	
	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Concessions, brevets et licences	18	150	120	30
Immobilisations incorporelles en cours	19	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37	150	120	30
Installations et agencements	568	770	261	509
Matériel informatique et de bureau	50	130	92	38
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618	900	353	547
Participations financières	79 974	80 474	-	80 474
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	583	604	-	604
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	80 557	81 078	-	81 078
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	81 212	82 128	473	81 655
Clients et comptes rattachés	35 823	40 233	-	40 233
Autres créances	27 948	17 571	-	17 571
Valeurs mobilières de placement	154 590	205 185	-	205 185
Disponibilités	18 718	2 314	-	2 314
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	237 079	265 303		265 303
Charges constatées d'avance	73	88		88
TOTAL DE L'ACTIF	318 364	347 519	473	347 046

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2023
Capital social	9 691	9 711
Prime d'émission	30 614	30 593
Réserve légale	971	971
Report à nouveau	4 920	14 660
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	36 387	(638)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	82 583	55 297
Provisions pour risques	13	13
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	2 621
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 897	34 870
Dettes fiscales et sociales	10 379	8 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	194 492	245 404
TOTAL DES DETTES	235 768	291 655
Produits constatés d'avance	-	81
TOTAL DU PASSIF	318 364	347 046

Compte de résultat social

COMPTE DE RÉSULTAT <i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Vente de marchandises	206	151
<i>Prestations de services</i>	<i>145 965</i>	<i>161 098</i>
<i>Produits accessoires</i>	<i>4 944</i>	<i>5 566</i>
Ventes de prestations de services	150 909	166 664
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	151 115	166 815
Subventions d'exploitation	5	10
Autres produits	-	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	151 120	166 827
Achats de marchandises	206	151
Autres achats et charges externes	148 959	163 610
Impôts, taxes et versements assimilés	270	296
Salaires et traitements	1 733	1 797
Charges sociales	934	1 027
Dotations aux amortissements sur immobilisations	62	108
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	18	14
CHARGES D'EXPLOITATION	152 182	167 003
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 062)	(176)
Produits financiers de participation	35 982	-
Autres intérêts et produits assimilés	990	5 120
Reprises sur provisions pour risques financiers et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
PRODUITS FINANCIERS	36 972	5 120
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	580	5 671
Différences négatives de change	31	11
CHARGES FINANCIÈRES	611	5 682
RÉSULTAT FINANCIER	36 361	(562)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	35 299	(738)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 809	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 809	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	553	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	553	8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 256	(8)
Impôts sur les bénéfices	168	(108)
TOTAL DES PRODUITS	189 901	171 947
TOTAL DES CHARGES	153 514	172 585
BÉNÉFICE/(PERTE)	36 387	(638)

5.2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis suivant les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée, et comprise entre un et cinq ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. Lorsque la quote-part de situation nette détenue s'avère inférieure au coût d'acquisition à la clôture, la valeur d'utilité est appréciée via une approche par DCF et par multiple du résultat opérationnel.

Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas matière à dépréciation de titres de participation.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	Reclassement	-	31/12/23
Concessions, Brevets, licences	119	12	19		150
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	19	-	(19)	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	138	12	-	-	150
Amortissements concessions, brevets, licences	(101)	(19)	-	-	(120)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(101)	(19)	-	-	(120)
TOTAL VALEURS NETTES	37	7	-	-	30

3.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Agencements et installations	753	17	-	770
Matériel informatique et bureau	130	-	-	130
Immobilisations en cours et avances	-	-	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	883	17	-	900
Amortissements agencements et installations	(185)	(76)	-	(261)
Amortissements matériel informatique et bureau	(80)	(12)	-	(92)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(265)	(88)	-	(353)
TOTAL VALEURS NETTES	618	(71)	-	547

3.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Titres de participation	79 974	500	-	80 474
Autres immobilisations financières	583	21	-	604
TOTAL VALEURS BRUTES	80 557	521	-	81 078

Les mouvements sur les participations intervenus au cours de l'exercice 2023 sont :

- acquisition d'environ 0,6 % du capital de Codilog (auprès de trois managers de cette filiale) ;
- acquisition (auprès d'un dirigeant d'une filiale d'Helpline) d'un peu plus de 0,07 % du capital d'Helpline.

Les autres immobilisations financières correspondent pour 572 k€ aux fonds mis à la disposition du contrat de liquidité de l'action et, pour le solde, à des dépôts de garantie.

3.4. Créances clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/22	31/12/23
Créances clients	35 713	40 079
Factures à établir	110	154
TOTAL BRUT	35 823	40 233
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	35 823	40 233

3.5. Échéance des créances à la clôture de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Autres immobilisations financières	413	-	413
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	413	-	413
Fournisseurs - avoirs à recevoir	-	43	43
Personnel	-	4	4
Créances clients et comptes rattachés	-	40 233	40 233
Créances fiscales	-	6 517	6 517
Compte courant débiteur	-	11 000	11 000
Autres créances	-	7	7
TOTAL ACTIF CIRCULANT	-	57 804	57 804
Charges constatées d'avance	-	88	88
TOTAL	413	57 892	58 305

Les comptes courants servent à enregistrer les mouvements liés à l'impôt société (charge d'impôt, versement d'acomptes et liquidation de l'impôt) dans le cadre du schéma d'intégration fiscale mis en place entre NEURONES et les filiales appartenant au groupe d'intégration fiscale.

Ils servent également à enregistrer les mouvements de trésorerie principalement dans le cadre de la convention de cash pooling (avec remontée des capitaux en valeur par l'intermédiaire d'un compte miroir) entre NEURONES et les filiales adhérentes à cette convention.

3.6. Valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/22		31/12/23	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
Sicav	2 026	2 115	18 526	18 703
Dépôts à terme	152 564	152 814	186 659	187 995
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	154 590	154 929	205 185	206 698

3.7. Capitaux propres

3.7.1. Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro.

La livraison du plan d'actions gratuites H, le 9 septembre 2023, a entraîné la création de 50 500 actions nouvelles donnant lieu à une augmentation du capital social de 20 200 euros par incorporation de sommes prélevées sur le poste "primes d'émission".

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2023
24 228 216	50 500	-	24 278 716

3.7.2. Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 4 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 120 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 54 500 actions (Plan H).

L'Assemblée Générale du 2 juin 2022 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 240 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 2 juin 2022 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 50 000 actions (Plan I).

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition et/ou de conservation au 31 décembre 2023, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27
Nombre de bénéficiaires	12	10
- dont dirigeants	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2022	4 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2023	-	50 000
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2023	-	50 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2023	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2023	50 500	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2023	-	0,21 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE		0,21 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options et des actions gratuites pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (date de mise en œuvre de la nouvelle norme comptable applicable aux stocks options et autres paiements en actions) sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Durée de vie	3 ans	3 ans
Volatilité	N/A	N/A
Taux sans risque	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (en euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 septembre 2020 (plan H) – Actions gratuites	10/09/23	-	-	38,15
2 juin 2022 (plan I) – Actions gratuites	02/06/25	-	36.3	-

3.7.3. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Capital social	9 691	20	-	9 711
Prime de fusion	30 614	(21)	-	30 593
Réserve légale	971	-	-	971
Report à nouveau	4 920	36 387	26 647	14 660
Résultat de l'exercice 2022	36 387	-	36 387	-
Résultat de l'exercice 2023		(638)	-	(638)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	82 583	35 748	63 034	55 297

Les principales variations s'analysent comme suit :

- la livraison du plan d'actions gratuites H, le 9 septembre 2023, a entraîné la création de 50 500 actions nouvelles donnant lieu à une augmentation du capital social de 20 200 euros par incorporation de réserves prélevées sur le poste "primes d'émission",
- distribution de dividendes (1,1 euro par action) pour 26 646 638 euros,
- affectation du résultat au report à nouveau.

3.8. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23
Provision pour risques	13	-	-	13
TOTAL VALEURS BRUTES	13	-	-	13

3.9. Produits et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Fournisseurs : avoirs à recevoir	4	43
Factures à établir	110	154
Autres produits à recevoir	115	-
Intérêts courus à recevoir	250	1 336
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	479	1 533
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158	277
Dettes fiscales et sociales	974	757
Clients - Avoirs à établir - Avances	108	101
Autres dettes	18	543
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 258	1 678

3.10. Échéancier des dettes à la clôture

(en milliers d'euros)	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Emprunt auprès des établissements de crédit	-	2 621	2 621
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	34 870	34 870
Dettes fiscales et sociales	-	8 760	8 760
Comptes courants créditeurs	-	244 741	244 741
Autres dettes	-	663	663
TOTAL	-	291 655	291 655

Les comptes courants créditeurs correspondent à la trésorerie des filiales placée dans le "cash pool" du groupe ou des comptes courants de trésorerie rémunérés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Analyse du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	%	2023	%
Refacturation à des clients ayant contracté avec la maison mère, de prestations réalisées par des entités du groupe	146 172	97 %	161 249	97 %
Management fees	2 685	1,5 %	2 765	1,5 %
Refacturation d'autres services et achats mutualisés	2 258	1,5 %	2 801	1,5 %
TOTAL	151 115	100 %	166 815	100 %

Le chiffre d'affaires est réalisé à 100 % en France.

4.2. Analyse des produits et charges financiers

Les produits financiers se composent principalement des intérêts et des produits nets de cession sur les Sicav et Dépôts à terme pour 4 849 k€.

Les charges financières sont principalement constituées des intérêts sur le "cash pool" entre NEURONES et certaines de ses filiales pour 5 150 k€.

4.3. Analyse des charges et produits exceptionnels

Il n'y a pas de produit exceptionnel et le montant (8 K€) des charges exceptionnelles n'est pas significatif.

4.4. Ventilation de l'impôt sur les résultats

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022		2023	
	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	35 162	(738)	2	(736)
Résultat exceptionnel	1 294	(8)	3	(5)
Charge d'intégration fiscale	(69)	-	103	103
TOTAL	36 387	(746)	108	(638)

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Cautions données

Néant.

5.2. Engagements de retraite

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Le montant des engagements à fin décembre 2023 est de 102 k€.

5.3. Autres engagements hors bilan

Néant.

5.4. Degré d'exposition aux risques de taux et aux risques de change

La nature des placements financiers ne fait pas peser de risque de taux. Et, de par son activité réalisée en France et avec des facturations réalisées en euros, NEURONES S.A. n'est pas exposé aux risques de change.

5.5. Effectifs moyens

	2022	2023
Cadres	17	17
Employés	6	6
TOTAL	23	23

5.6. Rémunération des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2023, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES est de 538 000 euros.

5.7. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/22	31/12/23
C3S	205	229
Plus ou moins-values latentes sur OPCVM	89	177
TOTAL DES RÉINTEGRATIONS DE L'EXERCICE À DÉDUIRE L'EXERCICE SUIVANT	294	406

5.8. Régime fiscal des groupes de sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2022 à 2025.

Les modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre, après imputation de tous leurs déficits antérieurs,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées en totalité par la société mère. Les économies réalisées par le groupe, non liées au déficit, sont également conservées chez la société mère.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale (en milliers d'euros)	2022	2023
Impôt comptabilisé	(172)	5
Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale	(103)	106

5.9. Identité de la société établissant des comptes consolidés

Il s'agit de la société mère, NEURONES S.A., tête du groupe.

5.10. Honoraires facturés par les commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	BMA	KPMG
Commissariat aux comptes	26	26
Missions directement liées au commissariat aux comptes	15	1
TOTAL DES HONORAIRES	41	27

5.11. Résultat par action dilué et non dilué

(en euros)	2022	2023
Résultat net social	36 386 781	(637 977)
Résultat net par action non dilué	1,50	(0,03)
Résultat net par action dilué	1,50	(0,03)

5.12. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

5.3. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres*	Quotepart de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés par la maison-mère
				Brute	Nette					
I – FILIALES (plus de 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aronдор	202	6 703	58,1 %	3 870	3 870	-	-	23 417	546	-
AS International Group	562	22 756	97,3 %	12 006	12 006	-	-	6 090	7 541	-
Codilog	6 372	24 433	76,5 %	6 325	6 325	-	-	40 294	4 143	-
Dataquantic	250	593	100 %	250	250	-	-	3 147	232	-
Edu groupe	4 190	6 171	99,6 %	5 247	5 247	-	-	7 649	729	-
Finaxys	438	17 210	76,1 %	2 783	2 783	-	-	37 072	2 642	-
Helpline	1 113	117 873	91,7 %	5 245	5 245	-	-	201 883	17 635	-
Dragonfly	1 036	28 104	94,1 %	5 638	5 638	-	-	1 424	3 535	-
Karré	220	2 969	51 %	112	112	-	-	8 954	1 926	-
Neurones Consulting	40	8 416	100 %	40	40	-	-	0	2 255	-
Neurones IT	33 357	43 100	96,4 %	30 033	30 033	-	-	60 823	3 096	-
RS2i	687	21 040	98,9 %	8 924	8 924	-	-	23 497	3 978	-
II – PARTICIPATIONS (10 à 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III – AUTRES TITRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				80 474	80 474	-	-			-

* Avant répartition mais après affectation du résultat.